

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE
commission Alpes-Ain du
Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Référence du Projet (N° ONAGRE) : **2019-00616-XXX-001**

Dénomination du projet : Opération de dragage de la confluence du Doux (07)

Lieu des opérations : communes de Tournon-sur-Rhône et de Saint-Jean-de-Muzols

Bénéficiaire : Compagnie nationale du Rhône (CNR)

MOTIVATION OU CONDITIONS

Dans le cadre de la concession du Rhône et les obligations de non-aggravation des lignes d'eaux en période de crue, la CNR prévoit le curage de la confluence avec le Doux sur les communes de Tournon-sur-Rhône et de Saint-Jean-de-Muzols. Le volume de matériaux à extraire est estimé à 80 000 m³, sur une durée de 8 mois.

Les impacts résiduels présentés concernent une seule espèce végétale : *Najas marina*, protégée en Rhône-Alpes mais toutefois classée dans la catégorie Préoccupation mineure (LC) de la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes. Une dizaine de pieds seront détruits par l'opération.

Le CSRPN émet un avis favorable à la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'individus de l'espèce protégée, à condition que la CNR mette en place les mesures qu'elle a énoncées soit : l'évitement de l'herbier principal à *Najas marina*, en rive gauche ; l'arrachage de *Ludwigia peploides* (espèce exotique envahissante), considérée en phase de colonisation, sur l'îlot en rive droite ; le déplacement de sédiments (graines et hibernacles) dans un secteur favorable à *Najas marina*, pour environ 10 m² ; le suivi de *Najas marina* et de *Ludwigia peploides*, sur une période de 3 à 5 ans selon le succès des mesures. La CNR communiquera à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et au CBN Massif central les bilans des actions et suivis réalisés.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

☐

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

☒

AVIS FAVORABLE ☐

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

☒

DÉFAVORABLE ☐

FAIT LE 25-07-2019

SIGNATURE

L'expert délégué flore de la commission Alpes-Ain
du CSRPN Auvergne Rhône-Alpes

B. ANGALIER